



Rupture pacs et achat terrain

Par **lelany56**, le **23/07/2018 à 12:51**

Bonjour, Mon [s]**conjoint**[/s] [barre]partenaire[/barre] (nous sommes pacsés) m'a annoncé qu'il voulait qu'on se sépare. Nous avons fait construire une maison ensemble il y a 10 ans et j'ai payé intégralement le terrain. La maison est remboursée conjointement. A l'époque, notre notaire m'avait conseillé de faire un papier stipulant que c'était moi qui avais payé intégralement le terrain mais, naïvement, je me suis dit que ce serait inutile. Sauf que je me retrouve dans une situation délicate car je suis assistante maternelle, et donc j'ai besoin de mon domicile pour travailler, donc j'essaye de récupérer le plus d'argent possible pour pouvoir me retourner. Puis-je récupérer une partie de cette somme si j'arrive à prouver que j'ai payé moi-même le terrain ? Merci.

Par **Visiteur**, le **23/07/2018 à 15:34**

Bonjour Précisions SVP A qui appartient la maison ? Vous avez payé le terrain mais l'acte est-il à votre seul nom ? Car juridiquement, vous êtes propriétaire du bâti, si vous êtes propriétaire du terrain.